

Image not found or type unknown



Détail des points retirés sur le site [www.interieur.gouv](http://www.interieur.gouv.fr)

Par **petruche**, le **28/01/2017** à **01:45**

Bonsoir ,

j'ai reçu ce jour , un courrier recommandé m'indiquant qu'il me restait que 6 points sur mon permis de conduire .

Au mois d'octobre 2017 , je suis allé a la prefecture demander un relevé d'information intégral qui m'indiquait que j'avais 8 points avec le detail et les dates d'infractions ainsi que le paiement .

Les dernières infractions mentionnées remontent a 2015 .

Je pense qu'il y a un gros problème d'historique!

Quand je vais sur le site www.interieur.gouv.fr ,je n'ai pas la date des infractions mais seulement le nombre de points restants

Est ce normal ou il y a un bug ?

Il me semble qu'il y a une erreur en ma défaveur au niveau du décompte?

Comment faire pour obtenir plus de détails et obtenir un relevé exact et précis ?

D'avance merci de vos retours et conseils .

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **28/01/2017** à **11:48**

Bonjour,

La préfecture pourra vous donner le relevé intégral de vos retraits de points, ce que ne fera pas le site "telepoint".

Par **petruche**, le **30/01/2017** à **16:35**

Bonjour ,

je viens de lire et relire mon décompte de points.

historique retiré en prefecture .

4/08/2011 : 12pts/12

2/04/2015 -1 point/12

3/06/2015 : -2 points /12.

plus d'autres infractions depuis et on m'indique sur ce relevé qu'il me reste 8 points . Selon mon décompte , il me resterait 9.

points

Comment expliquer une telle erreur ?

Par **Maitre SEBAN**, le **30/01/2017** à **16:54**

Bonjour,

je vous invite à me transmettre votre relevé par mail (maitreseban.avocats@gmail.com) afin que je puisse vérifier le décompte de points et vous renseigner.

cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>

[avocat permis de conduire](#)

Par **petruche**, le **30/01/2017** à **17:48**

Bonjour ,

merci de vos réponses.

Je vais redemander un nouveau relevé a la prefecture avant de vous l'envoyer et de le mettre en ligne .

Cordialement ,

Par **Tisuisse**, le **30/01/2017** à **18:11**

Je me pose une question :

Ne seriez vous pas encore en période probatoire ou n'auriez-vous pas perdu des points durant votre probatoire, ce qui expliquerait le fait que vous n'avez que 6 points sur 12 ?

Par **petruche**, le **31/01/2017** à **12:41**

Bonjour ,

Non je ne suis pas en période probatoire , je pense que j'ai récupéré mon relevé en prefecture 15 jours avant d'aller consulter le compte sur internet et j'ai imprimé la page du compte internet 15 jours après . Je vais revenir a la prefecture pour m'en assurer .

Par **KOLAH**, le **21/05/2018** à **12:20**

selon le dernier courrier reçu daté du 11 mars 2017 il me reste 9 points sur un capital de 12 et ce courrier indique que ce point manquant sera réattribué au terme d'un délai de 6 mois .je reçois un courrier RAR m'indiquant le retrait de 3 points mais toujours sur la base de 9 restant et pourtant depuis le 11/03/2017 il s'est bien passé plus de six mois (en occurrence plus d'un an) et je n'ai pas récupéré mes points . que dois je faire ,

Par **Maitre SEBAN**, le **21/05/2018** à **12:32**

Bonjour,

Je vous invite à demander un relevé d'information intégral auprès de votre préfecture afin de vérifier qu'il n'y a pas eu d'erreur.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)

Par **Tisuisse**, le **21/05/2018** à **12:34**

Rien par ce que, après la perte de 1 point et avant le délais des 6 mois pour le récupérer, vous avez perdu 2 points ce qui repousse automatiquement de 3 ans la récupération du point perdu précédemment c'est pourquoi vous n'avez pas récupéré ce point perdu au bout de 6 mois.

J'ai l'impression que vous nous ne dites pas tout. Je me trompe ou non ?